



SEM Énergies Renouvelables
Citoyenne



COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Notre engagement

SEM **EnR**
Citoyenne

Contact

Manoël DEVIS, chef de projets
06 73 86 33 18 - m.devis@sem-enr.fr
1 rue Maurice Chevassu - 39000 LONS LE SAUNIER

COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'engagement de la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne

Notre vision

Le développement des énergies renouvelables est un pilier essentiel de la transition énergétique mise en œuvre par les collectivités locales.

Ces projets revisitent l'aménagement du territoire et génèrent d'importants flux financiers.

Les collectivités ont un rôle prépondérant pour les maîtriser et faire bénéficier le territoire des recettes générées.

Notre objectif

Nous avons pour vocation de donner toute leur place aux collectivités et aux citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable de taille industrielle et de les accompagner dans la concrétisation de leurs objectifs Climat Air Énergie.

Nous portons une attention particulière à la cohérence du territoire concerné par un projet et veillons à y associer l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités, associations, citoyens, ...).

Notre modèle permet d'associer les collectivités à l'ensemble des décisions du projet. Il permet de maximiser les retombées économiques locales.

Nous ne développons pas de projets pour notre propre compte, mais avec les collectivités et les acteurs locaux.

Notre rôle

Nous coordonnons l'ensemble des intervenants des projets et finançons les études, de telle sorte qu'aucun risque financier ne pèse sur les collectivités associées.

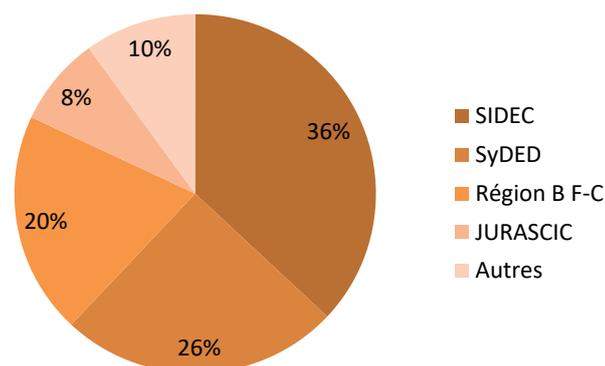
Dès l'émergence d'un projet, une convention garantit sa maîtrise par les collectivités.

Notre actionnariat

La SEM EnR Citoyenne est une entreprise de droit privé dont l'actionnariat public est majoritaire.

La présence des syndicats d'énergie du Jura et du Doubs permet la représentativité de la quasi-totalité des collectivités des deux départements. Également actionnaire, la Région Bourgogne-Franche-Comté affirme son implication dans le développement des énergies renouvelables.

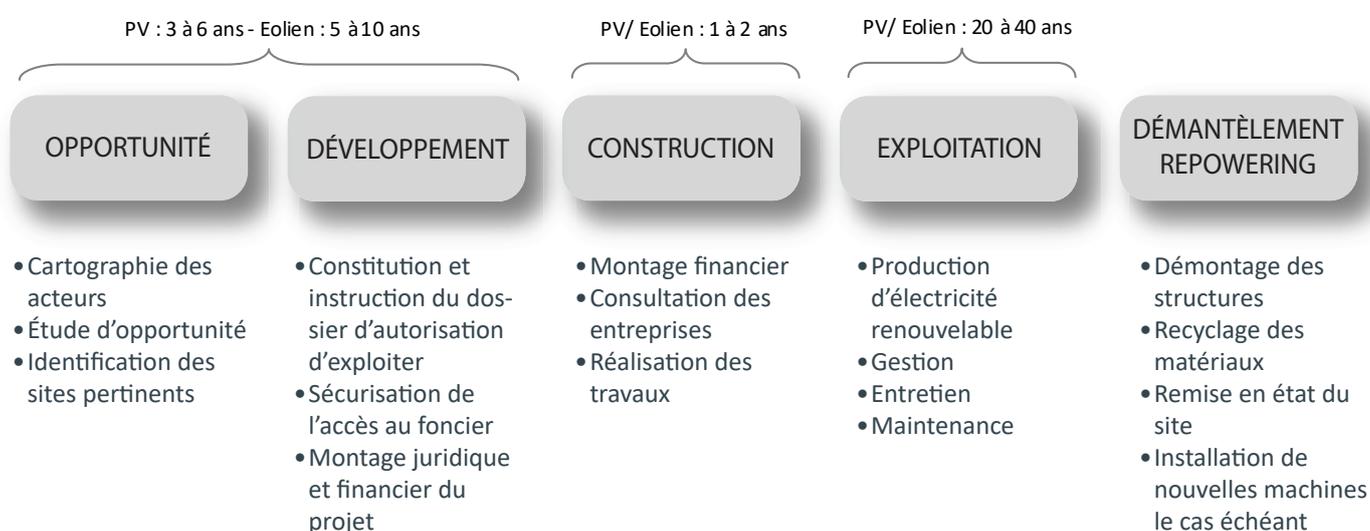
Les actionnaires privés sont des coopératives de citoyens, des associations et des entreprises locales.



COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Déroulement d'un projet d'énergie renouvelable

Les 5 étapes d'un projet EnR



Modèle SEM EnR Citoyenne

La SEM EnR Citoyenne intervient dès la phase d'opportunité des projets. Elle dispose des moyens techniques, financiers et juridiques pour les porter sur toute leur durée.

Lors de la phase d'opportunité, la SEM EnR Citoyenne peut fédérer plusieurs collectivités autour d'un projet. Cette démarche permet d'harmoniser le projet sur un périmètre pertinent, concerté et de mobiliser les acteurs en renforçant l'approche collective.

ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités doivent maîtriser les décisions tout au long du projet, de la conception au démantèlement (choix techniques, juridiques, financiers).

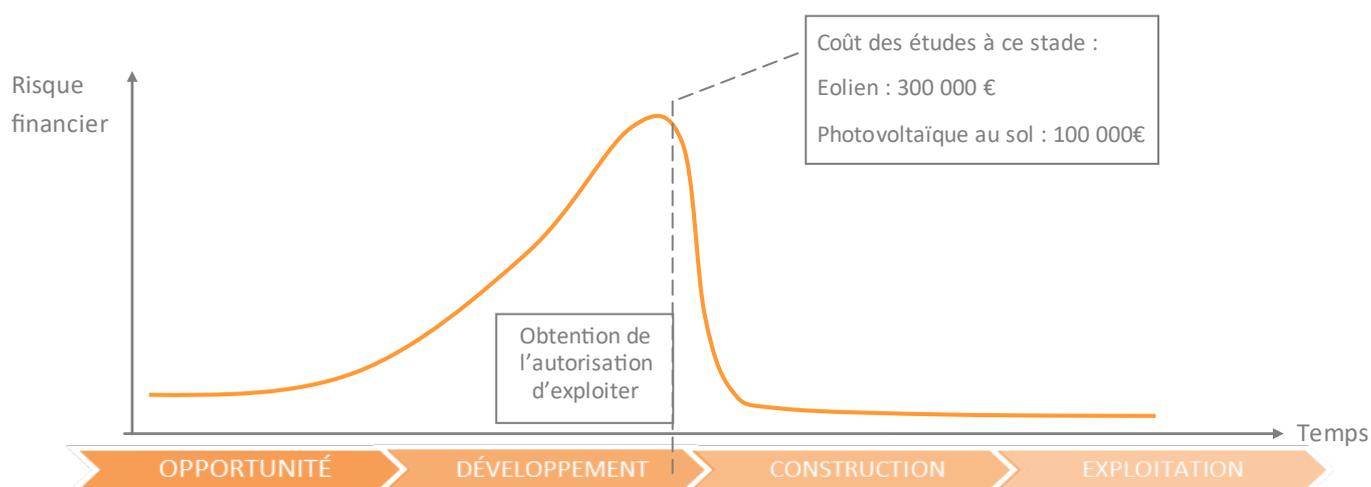
COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Financement d'un projet d'énergie renouvelable

Un engagement financier initial important

Les projets d'énergie renouvelable mobilisent des fonds importants pour les études (100 000 € à 300 000 € selon les technologies), sans garantie sur leur réalisation tant que les autorisations administratives ne sont pas obtenues.

La construction nécessite de lourds investissements. La vente d'énergie à un prix fixé avant la construction en garantit le remboursement et réduit fortement le risque financier.



Modèle SEM EnR Citoyenne

La SEM EnR Citoyenne prend en charge le financement des études dans le cadre d'un co-portage de projet avec les collectivités. Elles ne supportent ainsi aucun risque financier.

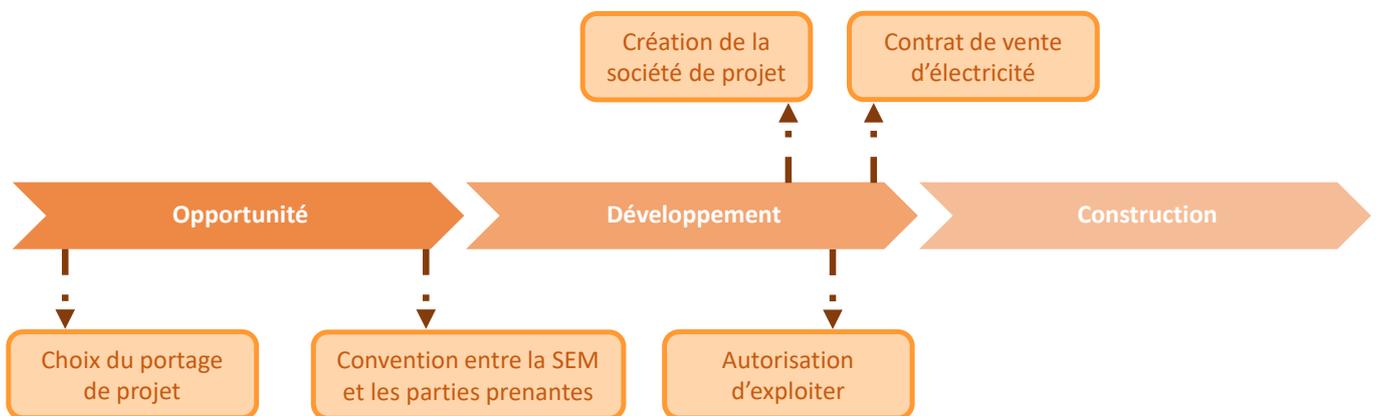
ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS

Disposer de la propriété des études et maîtriser leur conduite en faisant porter le risque financier par un tiers.

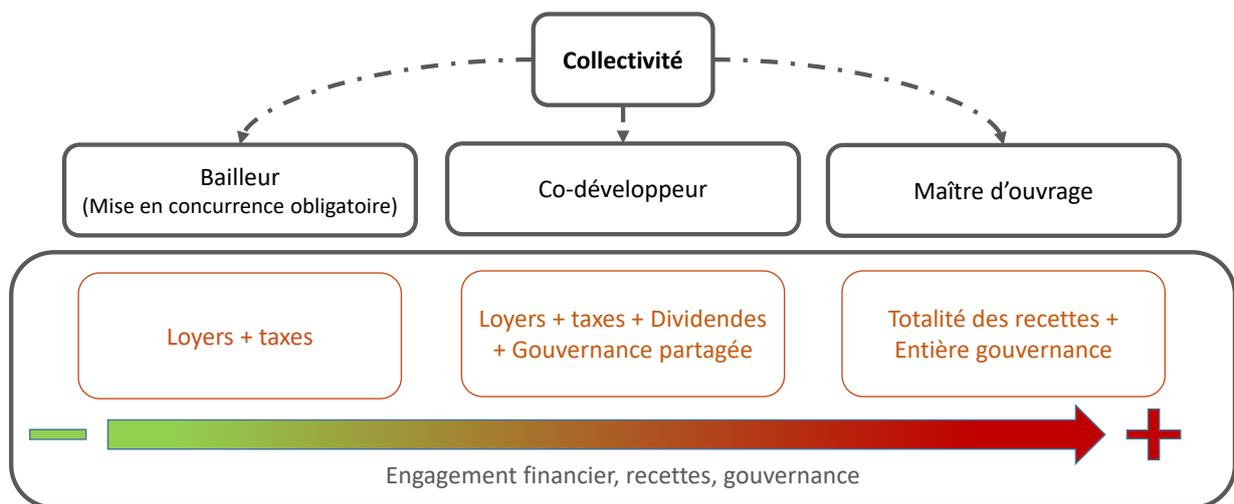
COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Portage et montage d'un projet d'énergie renouvelable

Chronologie d'un projet



Portage d'un projet



Modèle SEM EnR Citoyenne

La SEM EnR Citoyenne intervient en tant que co-développeur au côté des collectivités en leur garantissant une implication forte dans la gouvernance et une redistribution locale des recettes. Ces engagements sont inscrits dans une convention entre les parties.

ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS

La gouvernance et les retombées économiques sont les deux critères qui doivent guider les collectivités dans le choix du montage du projet en fonction de leurs ambitions.

Société de projet

Une société est créée pour chaque projet.

Elle permet de donner un cadre juridique à l'association des parties (collectivités, SEM EnR Citoyenne, acteurs locaux, ...).

Elle est titulaire des contrats liés au projet (études, construction, exploitation...). Gouvernance et actionariat n'y sont pas obligatoirement corrélés.

Modèle SEM EnR Citoyenne

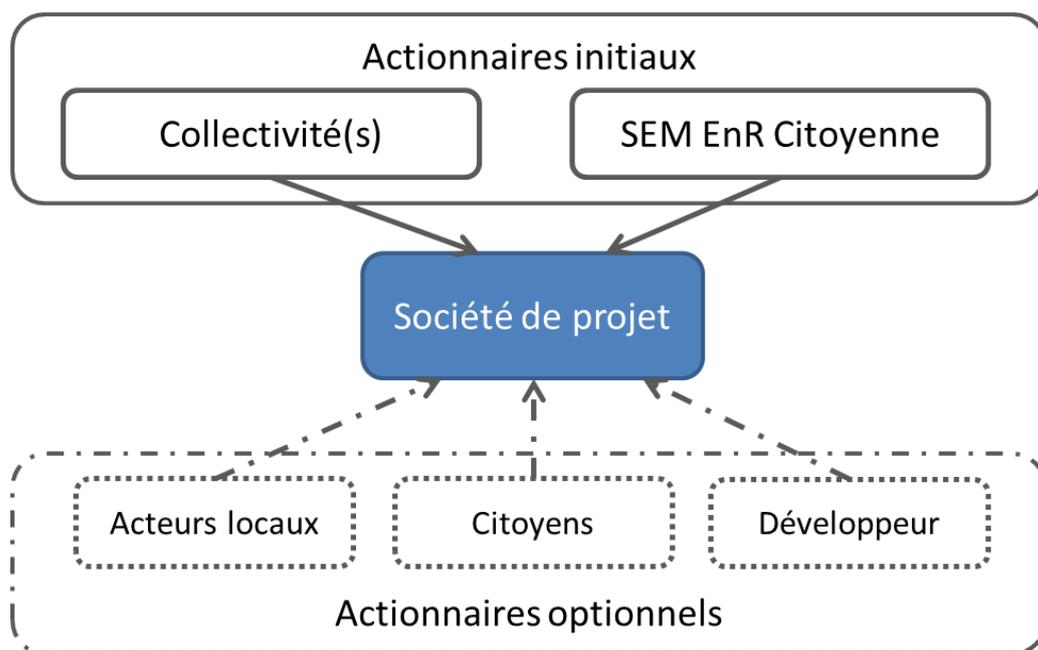
La SEM EnR Citoyenne garantit aux collectivités un contrôle étroit de cette société.

Ce contrôle lui permet d'avoir une minorité de blocage pour toutes les décisions prises par la société, et ce même sans en être l'actionnaire majoritaire.

ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS

Etre actionnaire de la société permet aux collectivités de participer à la gouvernance du projet et de bénéficier de dividendes à hauteur de leur participation.

Exemple d'actionariat de la société de projet



COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES Notre mode d'intervention auprès des collectivités

Notre méthode

SENSIBILISATION

- Rencontre des collectivités intéressées par le développement de projets d'énergies renouvelables et présentation du rôle qu'elles peuvent jouer
- Définition du périmètre du projet et des acteurs associés
- Mise en place d'une animation locale pour sensibiliser ou impliquer la population tout au long du projet

CONVENTIONNEMENT

- Prise en charge des coûts d'études par la SEM EnR Citoyenne
- Mise en place d'un comité de pilotage dans lequel les collectivités sont présentes
- Définition des règles de gouvernance entre les parties
- Propriété des études aux collectivités

COORDINATION

- De la réalisation des études
- Du dépôt des demandes d'autorisations administratives
- De l'ensemble des acteurs du projet pour le compte des collectivités

Nos missions

La SEM EnR Citoyenne maîtrise l'ensemble des phases d'un projet et s'engage dans la durée aux côtés des collectivités et des citoyens, le plus en amont des projets :

- Opportunité et développement : financement et réalisation des études pour les collectivités avant construction et exploitation
- Construction ou exploitation : acquisition d'installations dont le développement a été assuré par un tiers
- Repowering : prise en charge du renouvellement d'une centrale photovoltaïque ou d'un parc éolien en fin de vie avec les acteurs locaux

En résumé

- La SEM EnR Citoyenne est un outil territorial, public et citoyen de développement des énergies renouvelables. Elle a pour vocation de redonner toute leur place aux collectivités et aux citoyens dans les projets de production d'électricité renouvelable de taille industrielle
- La SEM EnR Citoyenne coordonne l'ensemble des intervenants du projet et finance l'ensemble des études, de telle sorte qu'aucun risque financier ne pèse sur les collectivités associées
- Les collectivités concernées sont associées à l'ensemble des décisions du projet par une convention
- Les collectivités disposent d'un contrôle étroit et d'une minorité de blocage de la société de projet
- Les collectivités et citoyens sont associés à la gouvernance
- Les retombées économiques locales sont maximisées
- La SEM EnR Citoyenne ne développe pas de projets pour son propre compte mais avec les collectivités et les acteurs locaux. Elle est copropriétaire des études et installations à leurs côtés. Elle en assure la maîtrise d'ouvrage.

SEM EnR Citoyenne



1 156 200 € de capital



Jura, Doubs



Éolien, Photovoltaïque



17 actionnaires

SEPE SABINE 2

*La SEM est l'actionnaire principal de la SEPE SABINE 2
qui exploite l'éolienne citoyenne du parc de Chamole (39)*



650 citoyens ayant participé au
financement



Environ 5 000 000 € montant de
la transaction pour l'éolienne



5 630 000 kWh production
électrique annuelle

COLLECTIVITÉS ET CITOYENS AU CŒUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES Chamole, un projet exemplaire et coopératif

Une éolienne citoyenne dans le Jura

En 2007, la commune de Chamole est démarchée par le développeur éolien Intervent. Le maire, Jean-Louis DUFOUR décide d'impliquer son territoire dans le projet. Ce dernier aurait dû être entièrement revendu au constructeur Enercon mais dès la phase d'études, élus de Chamole et citoyens parviennent à un accord afin d'acquérir une éolienne du parc.

Pour financer cette acquisition par les collectivités et les citoyens, les sociétés SEM Énergies Renouvelables Citoyenne et JURASCIC sont créées grâce à de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (SIDEK, ADEME, Région Bourgogne-Franche-Comté, Vents du Grimont, AJENA).

En décembre 2018, une éolienne du parc est achetée par les acteurs locaux qui en assurent désormais l'exploitation.



La SEM EnR Citoyenne apportera notamment ingénierie et fonds pour conduire les négociations au côté des autres acquéreurs (JURASCIC, la commune de Chamole, ERCISOL et Energie Partagée Investissement). En parallèle du montage financier, de nombreuses actions ont permis d'associer les citoyens, comme la campagne d'affouage pour le défrichement des parcelles ou encore les repas-débats sur les sites d'implantation.

Le projet éolien de Chamole fait figure de précurseur et de «défricheur» dans ce type de démarche.

Une récompense aux Trophées des Epl

En 2019, la SEM EnR Citoyenne a été distinguée par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, notamment pour son travail dans l'acquisition de la SEPE SABINE 2. C'est un encouragement fort à poursuivre la mise en œuvre de son modèle de développement des énergies renouvelables impliquant collectivités et citoyens.



L'implication locale : une véritable force

Au-delà de la production d'une électricité renouvelable, l'implication des acteurs locaux dans le projet aura permis de :

- Montrer que collectivités locales et citoyens peuvent s'impliquer dans des projets industriels
- Créer une dynamique locale autour de la réappropriation de ces projets par les collectivités
- Favoriser l'intégration du parc dans la vie locale grâce à une meilleure compréhension des enjeux par les élus et la population
- Créer des outils territoriaux au service du développement des énergies renouvelables associant collectivités et citoyens : la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne et JURASCIC
- Développer des visites à destination de groupes d'élus, d'élèves, de citoyens et de professionnels



Une acquisition en plusieurs étapes

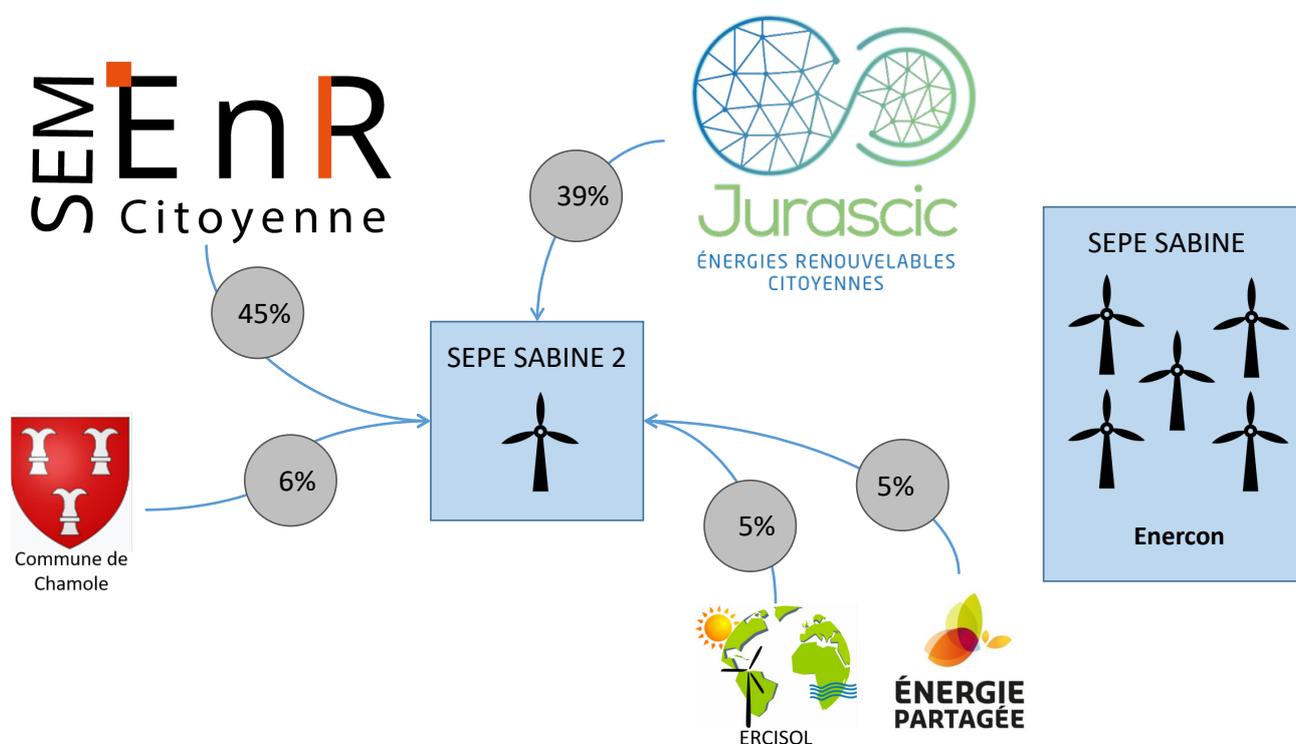
L'acquisition d'une éolienne, comme de toute installation de production d'énergie renouvelable, nécessite de nombreuses étapes et compétences. Plus d'une année aura été nécessaire pour trouver le montage juridique, parvenir à un accord sur le prix et les conditions de vente, réunir les fonds nécessaires avant de conclure la cession entre Enercon et les cinq co-acquéreurs.

Un financement public / privé

La notoriété du parc éolien de Chamole tient beaucoup à son éolienne citoyenne dont le financement a été assuré par des collectivités locales et plus de 650 citoyens.

Les sociétés SEPE SABINE et SEPE SABINE 2 exploitent respectivement cinq et une éolienne du parc. C'est la société SEPE SABINE 2 qui a été acquise par les collectivités et les citoyens.

La vente d'électricité assure le paiement de l'ensemble des charges ainsi que la rémunération des actionnaires.





SEM EnR
Citoyenne